

Zone réglementée DNC : conditions aux mouvements – 18/09/2025

(d'après l'instruction technique 2025-525)

éléments nouveaux au 18/09

Conditions générales obligatoires :

- Sous couvert d'un laissez-passer sanitaire (LPS) délivré par la DD(ETS)PP avant le mouvement, **sauf pour les mouvements sans changement de zone et sans changement de détenteur**
- Itinéraire privilégiant les grands axes et évitant le passage à proximité d'ateliers bovins
- Transport direct et sans rupture de charge
- Moyens de transport nettoyés, désinfectés et désinsectisés avant chargement et immédiatement après déchargement

Conditions particulières :

Motif																																																						
Retour estive vers un bâtiment d'élevage ou un pré / changement de pré / mouvements de broutards (pour terminer cycle de production)			Engraissement des veaux																																																			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le changement de propriétaire entre le site de départ et le site d'arrivée est possible. ▪ Vaccination > 28 jours* ▪ Les veaux âgés de plus de 21 jours ou plus et de moins de 6 mois, nés de mères vaccinées depuis 21 jours ou plus avant la date de vêlage sont concernés par ces dérogations. 			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vaccination > 28 jours ou nés de mères vaccinées depuis 21 jours ou plus avant la date de vêlage. ▪ Passage obligatoire par un site d'allotement intermédiaire situé en ZS (sauf si ce site était situé en ZS avant l'extension de zone du 09/09/25) 																																																			
Selon la zone de départ et d'arrivée, les mouvements autorisés :			Selon la zone de départ et d'arrivée, les mouvements autorisés :																																																			
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">ARRIVEE (élevage) DEPART</th> <th style="text-align: center;">Zone cœur de protection</th> <th style="text-align: center;">Zone de protection (hors zone cœur de protection)</th> <th style="text-align: center;">Zone de surveillance</th> <th style="text-align: center;">Zone indemne</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">Zone cœur de protection (communes infectées et communes proches)</td> <td style="text-align: center;">OUI Visite dans les 48h avant le départ ou à l'arrivée et 28 jours après</td> <td style="text-align: center;">OUI Visite dans les 48h avant mouvement et 28 jours après</td> <td style="text-align: center;">OUI Visite dans les 48h avant mouvement et 28 jours après</td> <td style="text-align: center;">NON</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Zone de protection</td> <td style="text-align: center;">OUI Visite dans les 48h avant le départ ou à l'arrivée et 28 jours après</td> <td style="text-align: center;">OUI Visite dans les 48h avant le départ ou à l'arrivée et 28 jours après</td> <td style="text-align: center;">OUI Visite dans les 48h avant mouvement et 28 jours après</td> <td style="text-align: center;">NON</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Zone de surveillance</td> <td style="text-align: center;">OUI</td> <td style="text-align: center;">OUI</td> <td style="text-align: center;">OUI</td> <td style="text-align: center;">NON</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Zone indemne</td> <td style="text-align: center;">NON</td> <td style="text-align: center;">NON</td> <td style="text-align: center;">OUI et le bovin est vacciné dans les meilleurs délais à l'arrivée</td> <td style="background-color: black;"></td> </tr> </tbody> </table>	ARRIVEE (élevage) DEPART	Zone cœur de protection	Zone de protection (hors zone cœur de protection)	Zone de surveillance	Zone indemne	Zone cœur de protection (communes infectées et communes proches)	OUI Visite dans les 48h avant le départ ou à l'arrivée et 28 jours après	OUI Visite dans les 48h avant mouvement et 28 jours après	OUI Visite dans les 48h avant mouvement et 28 jours après	NON	Zone de protection	OUI Visite dans les 48h avant le départ ou à l'arrivée et 28 jours après	OUI Visite dans les 48h avant le départ ou à l'arrivée et 28 jours après	OUI Visite dans les 48h avant mouvement et 28 jours après	NON	Zone de surveillance	OUI	OUI	OUI	NON	Zone indemne	NON	NON	OUI et le bovin est vacciné dans les meilleurs délais à l'arrivée		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">ARRIVEE (élevage) DEPART</th> <th style="text-align: center;">Zone cœur de protection</th> <th style="text-align: center;">Zone de protection (hors zone cœur de protection)</th> <th style="text-align: center;">Zone de surveillance</th> <th style="text-align: center;">Zone indemne</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">Zone cœur de protection (communes infectées et communes proches)</td> <td style="text-align: center;">OUI</td> <td style="text-align: center;">NON</td> <td style="text-align: center;">NON</td> <td style="text-align: center;">NON</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Zone de protection</td> <td style="text-align: center;">NON</td> <td style="text-align: center;">OUI</td> <td style="text-align: center;">OUI Si visite vétérinaire sanitaire hebdomadaire pendant 28 jours après l'arrivée des veaux dans l'atelier final</td> <td style="text-align: center;">NON</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Zone de surveillance</td> <td style="text-align: center;">NON</td> <td style="text-align: center;">NON</td> <td style="text-align: center;">OUI</td> <td style="text-align: center;">NON</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Zone indemne</td> <td style="text-align: center;">NON</td> <td style="text-align: center;">NON</td> <td style="text-align: center;">NON</td> <td style="background-color: black;"></td> </tr> </tbody> </table>				ARRIVEE (élevage) DEPART	Zone cœur de protection	Zone de protection (hors zone cœur de protection)	Zone de surveillance	Zone indemne	Zone cœur de protection (communes infectées et communes proches)	OUI	NON	NON	NON	Zone de protection	NON	OUI	OUI Si visite vétérinaire sanitaire hebdomadaire pendant 28 jours après l'arrivée des veaux dans l'atelier final	NON	Zone de surveillance	NON	NON	OUI	NON	Zone indemne	NON	NON	NON	
ARRIVEE (élevage) DEPART	Zone cœur de protection	Zone de protection (hors zone cœur de protection)	Zone de surveillance	Zone indemne																																																		
Zone cœur de protection (communes infectées et communes proches)	OUI Visite dans les 48h avant le départ ou à l'arrivée et 28 jours après	OUI Visite dans les 48h avant mouvement et 28 jours après	OUI Visite dans les 48h avant mouvement et 28 jours après	NON																																																		
Zone de protection	OUI Visite dans les 48h avant le départ ou à l'arrivée et 28 jours après	OUI Visite dans les 48h avant le départ ou à l'arrivée et 28 jours après	OUI Visite dans les 48h avant mouvement et 28 jours après	NON																																																		
Zone de surveillance	OUI	OUI	OUI	NON																																																		
Zone indemne	NON	NON	OUI et le bovin est vacciné dans les meilleurs délais à l'arrivée																																																			
ARRIVEE (élevage) DEPART	Zone cœur de protection	Zone de protection (hors zone cœur de protection)	Zone de surveillance	Zone indemne																																																		
Zone cœur de protection (communes infectées et communes proches)	OUI	NON	NON	NON																																																		
Zone de protection	NON	OUI	OUI Si visite vétérinaire sanitaire hebdomadaire pendant 28 jours après l'arrivée des veaux dans l'atelier final	NON																																																		
Zone de surveillance	NON	NON	OUI	NON																																																		
Zone indemne	NON	NON	NON																																																			

* sauf pour les bovins non vaccinés des élevages qui sont en zone de surveillance seulement depuis l'arrêté préfectoral de zone du 09/09/2025, pour lesquels le mouvement est possible sous condition d'une visite vétérinaire 48h avant le mouvement.

Précisions sur les conditions particulières de dérogation :

Zone de départ ↓	Motif	
	Retour estive vers un bâtiment d'élevage ou un pré / changement de pré / mouvements de brouards (pour terminer cycle de production)	Engraissement des veaux
Zone cœur de protection (ZCP)	<ul style="list-style-type: none"> Vers ZCP avec visite vétérinaire dans les 48h avant départ (ou à l'arrivée) + visite vétérinaire 28 jours après Vers ZP / ZS avec visite vétérinaire dans les 48h avant départ + visite vétérinaire 28 jours après 	<ul style="list-style-type: none"> Vers ZCP uniquement (pas de passage par un centre d'allotement en ZS)
Zone de protection (ZP) hors ZCP	<ul style="list-style-type: none"> Vers ZCP / ZP avec visite vétérinaire dans les 48h avant départ (ou à l'arrivée) + visite vétérinaire 28 jours après Vers ZS avec visite vétérinaire dans les 48h avant départ + visite vétérinaire 28 jours après 	<ul style="list-style-type: none"> Vers ZP (hors ZCP) Vers ZS si visite vétérinaire hebdomadaire pdt 28 jours après l'arrivée des veaux
Zone de surveillance (ZS)	<ul style="list-style-type: none"> Vers ZS / ZP / ZCP 	<ul style="list-style-type: none"> Vers ZS uniquement
Zone indemne (ZI)	<ul style="list-style-type: none"> Vers ZS uniquement Vaccination dans les plus brefs délais à l'arrivée 	<ul style="list-style-type: none"> Vers ZI uniquement

Pour le motif de dérogation de mouvements à destination de l'abattoir :

Pas de modification par rapport à l'Instruction Technique rectifiée au 04/09/2025.

Zone de départ ↓	Motif	
	Abattage	
	<ul style="list-style-type: none"> Visite vétérinaire 72h avant mouvement pour examen clinique de l'ensemble des bovins de l'exploitation 	
Zone cœur de protection (ZCP)	<ul style="list-style-type: none"> Priorisation de l'abattoir : ZP > ZS > ZI 	
Zone de protection (ZP) hors ZCP	<ul style="list-style-type: none"> Abattage au plus tard 24h après l'arrivée Bovins de ZP détenus séparément des autres animaux 	
Zone de surveillance (ZS)	<ul style="list-style-type: none"> Priorisation de l'abattoir : ZP > ZS > ZI 	
Zone indemne (ZI)	<ul style="list-style-type: none"> Si abattoir en ZR, mouvement sans rupture de charge à compter de l'entrée en ZR Pas besoin de LPS 	